



## EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### BP MAÇON

#### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :**

\* Etre titulaire du CAP Maçon, du CAP CBAB (Constructeur en Béton Armé du Bâtiment), du CAP ou BP Carreleur Mosaïste ou du BEP Réalisation du Gros Oeuvre.

#### **OBJECTIFS :**

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation, le titulaire du BP Maçon est capable de :

- Être responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés,
- Prendre des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux,
- Expliquer les modes opératoires et faire le choix des outils et des moyens à utiliser.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

- Respect du référentiel de certification défini par l'Education Nationale,
- Mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation à la MFR et en Entreprise.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- \* Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs,
- \* Remise du dossier d'inscription,
- \* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- \* Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

#### **TARIFS :**

\* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

\* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

#### **Tarifs 2024 / 2025**

• **Demi Pension : 1 066 € pour l'année**

Participation OPCO : 195 €  
(15 € par semaine x 13 semaines)

**Reste à charge des familles :**

**871 € pour l'année, soit 67 € par semaine**

• **Internat : 2 223 € pour l'année**

Participation OPCO : 663 €  
(24 € pour les nuits + 27 € pour les repas  
soit 51 € x 13 semaines)

**Reste à charge des familles :**

**1 560 € pour l'année, soit 120 € par semaine**

\* **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

- \* Accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap,
- \* Référent H+ présent dans l'établissement,
- \* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



### MÉTHODES MOBILISÉES :

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

### DURÉE :

- \* Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- \* 13 semaines en CFA x 2
- \* 34 semaines en entreprise x 2

### CONTENU DE LA FORMATION :

- \* **Enseignement général** : 296 heures (français, histoire géographie, CMC, mathématiques, sciences, anglais)
- \* **Enseignement professionnel** : 614 heures (technologie professionnelle et générale, travaux pratiques, alternance, dessin technique et lecture de plans)

**soit 910 heures de formation**

### INDICATEURS 2023

- \* Taux de réussite : 100 % (5 admis sur 5 inscrits)
- \* Taux de rupture 2023 : 7.69 %
- \* Taux d'insertion 2023 : Emploi : 100 %
- \* Taux de satisfaction :
- Apprenants : 100 % / - Famille : 94.7 %
- Entreprise : 93.6 %

### PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le BP Maçon atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS),
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Poursuite d'Etudes à la MFR** : aucune

### Autres possibilités de poursuite d'études :

#### Brevet Professionnel :

Carreleur Mosaïste,  
Métiers du plâtre et de l'isolation,

#### Bac Pro :

Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre),  
Interventions sur le patrimoine bâti (option maçonnerie),

#### Brevet de Technicien Supérieur :

Bâtiment

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Yves PETIT  
(yves.petit@mfr.asso.fr)